

## Les Résolutions approuvées par L'Assemblée Générale Ordinaire du 10 Mai 2017

### **Première Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2016, approuve le rapport du Conseil d'Administration et les états financiers arrêtés au 31/12/2016 tels qu'ils ont été présentés.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **Deuxième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **Troisième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire Donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2016.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **Quatrième Résolution**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 comme suit :

<b>Résultat 2016</b>	15 505 861 383
Résultats reportés 2013 & antérieurs	49 317 635 678
Résultats reportés 2015	86 450 931 000
<b>Total</b>	<b>151 274 428 061</b>
Réserves Ordinaires	6 816 560 000
Réserves pour Fonds Social	1 500 000 000
Dividendes	6 230 771 100
Résultats reportés 2013 & antérieurs	43 086 864 578
Report à nouveau 2016	93 640 232 383
<b>Total report à nouveau</b>	<b>136 727 096 961</b>

En conséquence, il sera servi un dividende de **2,700 dinars** par action. Ces dividendes seront distribués en totalité sur le reliquat du report à nouveau disponible au 31/12/2013 et sont donc exonérés de la retenue à la source.

Ces dividendes seront mis en paiement à compter du 01/06/2017 auprès des intermédiaires en bourse et des teneurs des comptes dépositaires des titres pour les titres qui y sont déposés et à la Société Tunisienne de Banque pour les titres non déposés.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **Cinquième Résolution**

Le Conseil d'Administration a coopté :

- Monsieur Aymen BEN AYED en tant qu'administrateur représentant le Consortium Tuniso-Koweïtien de Développement.

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie cette cooptation et approuve la désignation de Monsieur Aymen BEN AYED en qualité d'administrateur. Son mandat arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2016.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **Sixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 7.200 DT le montant brut annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du Conseil d'Administration, le même montant sera alloué aux administrateurs membres du comité permanent d'audit et aux administrateurs membres du comité de placement.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **Septième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme pour une période de trois années qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019 les administrateurs suivants:

- Cinq membres représentant l'Etat Tunisien et Entreprises Publiques
  - \* Monsieur Lassaad ZARROUK
  - \* Madame Najoua KHRAEIF
  - \* Madame Imene HMILA BANAOUESS
  - \* Monsieur Samir SAIED
  - \* Monsieur Mohamed SKIMA,
- Cinq membres représentant Groupama SA:
  - \* Monsieur Dominique UZEL
  - \* Monsieur Charles DE TINGUY
  - \* Monsieur Olivier DE BAGLION
  - \* Monsieur Mehdi MASMOUDI

- \* Monsieur Habib KARAOULI
- Deux membres représentant les privés :
  - \* Monsieur Ezzeddine EL KADHI
  - \* Consortium Tuniso-Koweïtien de Développement : Monsieur Aymen BEN AYED

dont les nouvelles candidatures seront soumises à l'autorisation de la tutelle et ce conformément au code des assurances.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **Huitième Résolution**

Sur proposition du comité permanent d'audit, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du cabinet « HLB GSAudit & Advisory » représenté par Monsieur Ghazi HANTOUS comme commissaire aux comptes de la Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance pour un mandat de trois ans 2017, 2018 et 2019 soit une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **Neuvième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs à monsieur le Président Directeur Général et/ou à son représentant légal pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement de dépôts et de publication prévues par la loi.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**